

APPEL A PROJETS
LES CHANTIERS DE LA TRANSITION



-
REGLEMENT

DATE LIMITE DE CANDIDATURE :

25 août 2021

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

Contexte et objectifs

→Un territoire à révéler, valoriser et protéger

Savoie Mont Blanc, entre lacs et montagnes, cités actives et nature préservée, identité forte, patrimoine historique et produits de qualité, est un territoire où il fait bon vivre. À la fois performant, innovant et équilibré, ce territoire est tourné vers une économie positive.

La Savoie et la Haute-Savoie forment désormais une seule destination touristique : Savoie Mont Blanc. Les deux départements alpins réunis au sein du Conseil Savoie Mont Blanc ont décidé de se promouvoir ensemble avec cette nouvelle appellation. Le marketing, la communication et la promotion sont confiés à une mission commune : Agence Savoie Mont Blanc, association 1901 présente à Paris, Chambéry et Annecy.

Les Ambassadeurs Savoie Mont Blanc



La communauté des Ambassadeurs a été créée en 2016. Le réseau est ouvert à toute personne majeure.

En 2020, les Ambassadeurs volontaires ont produit un **manifeste** qui présente **la raison d'être de la communauté**, ses valeurs et ses champs d'action : « **Tous engagés pour révéler, protéger et valoriser le meilleur du territoire** ».

Le manifeste est consultable ici : <https://ambassadeurs.savoie-mont-blanc.com/Actualites/Manifeste-des-Ambassadeurs>

Les chantiers de la Transition

La 1ère édition des Chantiers de la Transition des Ambassadeurs Savoie Mont Blanc a eu lieu le 17 octobre 2020 à Chambéry. Pour en savoir plus : <https://ambassadeurs.savoie-mont-blanc.com/Actualites/1er-Chantier-de-la-Transition>

Cette démarche fut le fruit d'une co-construction animée par l'Agence Savoie Mont Blanc avec le territoire et la communauté des Ambassadeurs Savoie Mont Blanc autour :

- D'un chantier participatif
- De pratiques vertueuses sur le territoire Savoie Mont Blanc.

Les objectifs étant de :

- **Révéler, valoriser et protéger** le territoire, son patrimoine tant naturel que culturel : paysages, savoir-faire, artisanat, production locale
- Participer à inscrire le territoire dans **la transition** positive
- **Susciter l'engagement, la curiosité et le partage** : en menant un chantier collaboratif mais aussi en partageant un temps convivial et apprenant
- **Susciter, par l'exemple, l'émergence de futurs projets.**

L'objet du présent appel à projets

Cet appel à projets **vise l'émergence d'actions locales sur le thème de la Transition Positive** sur le territoire de Savoie Mont Blanc reprenant les principes du premier chantier de la transition qui se traduiront par la mise en œuvre de quatre projets sur fin 2021 et début 2022 (sous réserve de faisabilité en fonction des contraintes sanitaires) : deux sur le département de la Savoie et deux sur le département de la Haute-Savoie.

Les lauréats bénéficieront d'un soutien financier, logistique et en communication de la part de l'Agence Savoie Mont Blanc, qui diffusera également un appel à bénévolat auprès de son réseau d'ambassadeurs pour assister les projets le jour de leur réalisation.

REGLEMENT

Conditions d'éligibilité

Les porteurs de projet éligibles

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale (associations, structures de l'économie sociale et solidaires, sociétés d'insertion par l'activité économique, entreprises à mission...).

Les interventions possibles

Les projets présentés doivent conduire à un temps fort de réalisation événementielle sur une journée et répondre aux caractéristiques suivantes :

- Représenter un intérêt collectif ;
- Avoir un chantier participatif répondant à un besoin local et en lien avec les thématiques ci-après et la valorisation du patrimoine Savoie Mont Blanc ;
- Une dimension conviviale permettant de créer du lien entre participants, avec le territoire ;
- Une dimension apprenante et de transmission (d'un savoir-faire, de sensibilisation...);
- S'adresser à un public adulte ;
- Se tenir entre septembre 2021 et le premier trimestre 2022 en Savoie ou Haute-Savoie ;
- Intégrer au moins 10 Ambassadeurs Savoie Mont Blanc le jour de l'opération (en tant que participants et/ou bénévoles – via Savoie Mont Blanc);
- Et être éco-conçu (organisation favorisant le co-voiturage, les déplacements collectifs et doux le jour J, limitation/gestion des déchets...).

Ils devront répondre à l'une des thématiques suivantes :

- Biodiversité, faune, flore
- Agriculture locale et circuits courts
- Valorisation Milieu montagnard
- Eau
- Zéro-déchets (avec un angle innovant)

Les projets proposés peuvent être nouveaux ou reconduits s'ils avaient déjà été menés auparavant.

Les porteurs devront préciser les modalités de financement de leur projet. Le cas échéant, il feront apparaître les subventions publiques dont ils bénéficient.

L'attention des porteurs de projets est attirée sur les points suivants :

- Si le montant cumulé des subventions dont bénéficie le projet (subventions publiques et participation de l'Agence Savoie Montblanc) dépasse le coût du projet, ce dernier ne sera plus éligible,
- A notation égale, la préférence sera accordée aux projets ne bénéficiant pas de subventions publiques.

Par leurs projets, les porteurs participent à la valorisation du territoire Savoie Mont Blanc et à sa transition positive.

Engagements réciproques

L'Agence Savoie Mont Blanc apporte :

- Une mobilisation de son réseau d'ambassadeurs qui peuvent être bénévoles pour mener à bien le projet (la coordination des bénévoles reste à la charge du porteur de projets) ;
- Une mise en lien des porteurs de projets lauréats afin de permettre d'éventuelles mutualisations ou encore une programmation complémentaire ;
- La production d'images le jour du temps fort, sous la forme de photos et/ou de la production d'un film d'une à deux minutes qui sera mis à disposition du porteur de projet pour valoriser et communiquer sur son action ;
- Un soutien financier à hauteur de 1500€TTC maximum par projet sous la forme d'une dotation en produits locaux et / ou une participation financière à l'achat de prestation (versement sur présentation de facture).

Elle constitue une aide à la mise en œuvre du projet :

- L'achat de denrées alimentaires ou de prestations traiteurs pour l'évènement ;
- La location ou l'acquisition de tout type de matériel et d'équipement strictement lié à au projet (matériel et outils pour le chantier participatif, location de barnum...), à l'exclusion du renouvellement de matériel amorti et de l'entretien d'usage (exemple : véhicule utilitaire, ...);
- La location ou l'acquisition d'abris léger, pour l'accueil d'activités ou de stockage ;
- Etc.

Les porteurs de projets lauréats s'engagent à :

- Mener le projet présenté, au plus tard au premier trimestre 2022.
- Se positionner en qualité d'organisateur de l'évènement et en assumer toutes les responsabilités.

A ce titre il devra notamment :

- porter toutes les démarches administratives nécessaires,
- disposer des assurances nécessaires,
- veiller et garantir par tous moyens la sécurité de l'évènement ainsi que du respect des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

- Réaliser les dépenses au plus tard le 31 mars 2022. Le versement de la participation financière, le cas échéant, se fera sur présentation de justificatif.

Ces éléments seront précisés dans la convention signée entre eux et l'Agence Savoie Mont Blanc (sur le modèle de convention de partenariat joint en annexe).

Contreparties et clauses de communication

En contrepartie du soutien apporté par l'Agence Savoie Mont Blanc, les porteurs de projet s'engagent à faire clairement apparaître la contribution de l'Agence Savoie Mont Blanc au(x) projet(s) retenus dans tous les documents et/ou actions liés à ce(s) dernier(s).

Ils s'engagent en particulier :

- à faire figurer le logo de l'Agence Savoie Mont Blanc et/ou celui des ambassadeurs Savoie Mont Blanc et le label Chantiers de la Transition sur chaque support de communication externe ou interne, physique ou numérique, y compris communiqué et dossier de presse, et ce dans le respect des chartes graphiques de l'Agence Savoie Mont Blanc
- à soumettre avant parution chacun de ces supports à une validation du chargé de la communication d'Agence Savoie Mont Blanc (via l'adresse ambassadeurs@agencesmb.com), avec au minimum deux jours ouvrés d'avance (délai au terme duquel une non réponse vaudrait approbation)
- à mentionner le soutien de l'Agence Savoie Mont Blanc dans ses correspondances avec des interlocuteurs extérieurs, en particulier, le cas échéant, les bénéficiaires finaux du/des projet(s)
- à informer sans délai l'Agence Savoie Mont Blanc de toute sollicitation émanant de la presse et proposer à cette dernière une prise de contact avec l'Agence Savoie Mont Blanc pour une éventuelle réponse complémentaire
- à solliciter l'Agence Savoie Mont Blanc a minima deux mois à l'avance pour fixer la date du temps fort / événementiel de leur projet et à informer au fur à mesure de la programmation événementielle, charge à Agence Savoie Mont Blanc d'examiner l'opportunité de s'y faire représenter
- à mettre en place la signalétique et les éléments de communication (logo, hashtags...) Savoie Mont Blanc fournie par l'Agence lors du temps fort.

L'Agence Savoie Mont Blanc participe à la promotion des projets dans la mesure de ses moyens et compétences, à travers différents supports de communication Ambassadeurs notamment : site Internet, page Facebook, etc.

Modalités de dépôt des dossiers d'appel à projet

Contenu du Dossier

Les structures intéressées sont invitées à déposer un dossier comprenant les éléments suivants :

- Le dossier de candidature dûment renseignés joint en **annexe 1** du présent règlement,
- Ainsi que les pièces à fournir listées en page deux du dossier de candidature.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

Protection des données personnelles

- Information des personnes

Dans le cadre du dépôt de candidature pour l'appel à projet, objet du présent règlement, vous êtes amenés à renseigner un certain nombre de données personnelles vous concernant.

Les informations recueillies via le dossier de candidature, en Annexe, font l'objet d'un traitement par l'Agence Savoie Mont Blanc dans le but d'identifier les personnes et structures qui déposent le projet, pouvoir les contacter pendant la phase d'analyse et de sélection en amont du choix du jury afin de leur faire préciser leur dossier et enfin de rédiger la future convention de partenariat avec la structure porteuse du projet sélectionnée.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat (convention de partenariat).

Les données collectées seront uniquement destinées à la personne référente de l'appel à projet au sein de l'Agence Savoie Mont Blanc et des membres du jury.

Les données seront conservées pour une durée maximale de 24 mois à compter de la date butoire pour la réalisation des projets.

En application de la réglementation en vigueur (RGPD et Loi Informatique et libertés) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données et du droit de demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez consulter le site de la CNIL pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice des droits : webmaster@smbtourisme.com ou Agence Savoie Mont Blanc – 20 avenue du Parmelan – BP 348 – 74012 ANNECY CEDEX.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

- Mesures de sécurité

L'agence Savoie Mont Blanc s'engage à assurer la confidentialité et la sécurité des données collectées dans le cadre du présent appel à projet par le biais de la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées.

Date limite de dépôt des dossiers

Les dossiers doivent être remis au plus tard pour le **25 août 2021** en version électronique à l'adresse : chantier.transition@savoieumontblanc.com

Demande de renseignements complémentaires

Des questions complémentaires relatives à l'appel à projets peuvent être adressées par mail à : chantier.transition@savoieumontblanc.com

Instruction des dossiers

Analyse des dossiers

Les dossiers seront examinés notamment sur la base des éléments suivants :

- Pertinence du projet au regard des thématiques prioritaires et des objectifs recherchés (5 points) ;
- Projet permettant une valorisation de Savoie Mont Blanc, de son patrimoine, de ses savoir-faire (2 points) ;
- Expérience du porteur de projets et niveau de maturité du projet envisagé (3 points) ;
- Réalisme du budget prévisionnel de l'opération et adéquation des moyens mobilisés (humains et matériels) avec le projet proposé (5 points) ;
- Ancrage territorial du projet, capacité du candidat à établir des partenariats avec les acteurs locaux et retombée locale (5 points) ;
- Une bonification de 3 points pourra être accordée à certains projets qui présenteraient un caractère innovant, créatif ou particulièrement original.

L'Agence Savoie Mont Blanc pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats pour obtenir toute précision utile pour l'instruction des dossiers.

Jury de sélection

Un jury, composé de différents partenaires (salariés de l'Agence Savoie Mont Blanc, représentants d'associations et partenaires locaux, représentants des Ambassadeurs de Savoie Mont Blanc), se réunira mi-septembre 2021 afin de sélectionner les 4 projets lauréats (2 par département).

Les porteurs de projet pourront être appelés à présenter leur projet et leur pitch devant les membres du jury.

L'Agence Savoie Mont Blanc informera les candidats par courrier électronique de la suite donnée à leur candidature.

Conventionnement

Une convention de partenariat sera établie entre l'Agence Savoie Mont Blanc et chacun des porteurs de projets lauréats pour déterminer les conditions et modalités de collaboration dans le cadre de l'organisation des projets.

Annexes

- **Annexe 1** : Dossier de candidature
- **Annexe 2** : Trame de convention de partenariat